

## PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 12 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 07 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

**Absent** : Marc COUSSEAU

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 09

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2023.

### **- TRAVAUX D'ELECTRIFICATION A LA PUYCHALLERIE**

Le maire présente au conseil municipal des devis pour travaux de dissimulation et de sécurisation programmés par le SDEI au hameau de La Puychallerie.

Après examen des devis, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les devis suivants :

Partie avec TVA communale	TOTAL HT	Part SDEI	Part communale HT	TVA	TTC	A charge de la commune
Sécurisation Eclairage public	18 300,00 €	14 640,00 €	3 660,00 €	3 660,00 €	21 960,00 €	7 320,00 €
Dissimulation	9 800,00 €	6 272,00 €	3 528,00 €	1 960,00 €	11 760,00 €	5 488,00 €
			<b>7 188,00 €</b>	<b>5 620,00 €</b>	<b>33 720,00 €</b>	<b>12 808,00 €</b>
<b>Partie avec TVA SDEI</b>						
Dissimulation	47 800,00 €	30 592,00 €		9 560,00 €	57 360,00 €	<b>17 208,00 €</b>

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions relatives à ces travaux.

### **- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL**

Suite à la validation des travaux d'électrification, le maire demande au conseil municipal d'effectuer une décision modificative au budget principal 2023, par vote d'augmentation de crédits.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la décision modificative suivante :

- article 204182 : + 17 300 euros (dépense d'investissement)
- article 16411 : + 17 300 euros (recette d'investissement).

### **-TRAVAUX DE VOIRIE 2022 ET 2023**

Le maire présente les devis du marché de travaux de voirie pour les années 2022 et 2023.

Après examen des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le montant de travaux pour un coût prévisionnel HT de trente-huit mille euros (38 000 €)

Le conseil municipal choisit à l'unanimité des membres présents le bureau d'étude DB pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de mille neuf cents euros HT (1 900 €).

### **- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2023**

Le maire présente les demandes de subventions reçues par la mairie.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2023 :

Organismes subventionnés	Vote 2023
Société Chasse Chéniers	110,00
Mieux Vivre - Aide à domicile St Gaultier	100,00
FCMO St Benoit	420,00
La Truite de l'Abloux	120,00
ANACR St Benoit	100,00
AFR - Sacierges - Roussines	350,00
Resto du Cœur	100,00
Comité de soutien gare Argenton	50,00
ADMR Châteauroux	200,00
<b>Total alloué</b>	<b>1 550,00</b>

Le subventionnement d'autres associations reste en attente de compléments d'information et sera soumis à vote lors d'un prochain conseil municipal.

#### **- REFERENT DEONTOLOGUE**

Le conseil confirme son choix de mutualiser le référent déontologue de la commune avec celui de la CdC Brenne Val de Creuse.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

**Le Plaix** – demande de bornage d'un habitant : un habitant du Plaix souhaite une modification cadastrale afin de définir 4 lots ayant tous accès à la voie publique communale. Il propose à la commune de céder quelques m<sup>2</sup> de ses terrains afin de les intégrer à la voirie communale. Les élus conviennent que ce projet est envisageable mais ils souhaitent une visite sur site afin de bien examiner la situation. Ils précisent également que les frais liés à ce dossier seront à la charge du particulier.

**Parc Naturel Régional de la Brenne** : la future Charte du Parc a été présentée en comité syndical. Le maire souligne que les élus du Parc sont majoritairement opposés aux projets éoliens.

**Course cycliste du 29 juillet** : la commune a transmis une liste de signaleurs aux organisateurs. Si d'autres personnes souhaitent aussi s'investir, il est toujours possible de venir au secrétariat s'inscrire en tant que signaleur de course. Par ailleurs, la commune prend en charge la cérémonie d'arrivée de la course (trophées, verre de l'amitié...). Il faudrait qu'une association communale s'implique pour parfaire cette journée.

**La Croix de la Barre** : un accident de la route a récemment eu lieu sur la RD 10. Il y a quelques années, la commune avait demandé au Département de limiter ce hameau à la vitesse de 70km/h. A l'époque le Département avait refusé le projet et avait décidé l'aménagement du carrefour pour une meilleure visibilité.

**Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale** : cette commission est désignée par la Préfecture pour 3 ans. Elle se compose d'un élu (hors maire et adjoints) et de 2 électeurs de la commune hors conseil municipal. Le maire fournira au préfet une liste de personnes susceptibles de composer cette commission. Pour les élus, Carl Mahuziès et Guillaume Viard sont désignés.

**Fondation B. Bardot** : le maire a reçu une habitante du bourg de Sacierges qui lui a transmis un dossier relatif à la stérilisation des chats errants. Cette habitante s'engagerait dans la démarche de stérilisation des chats errants, avec le soutien de la fondation Bardot ; en contrepartie la commune s'engage à ne pas faire capturer les chats stérilisés et remis sur site.